

**Atelier mondial sur les  
procédures douanières  
modernes en vue d'améliorer  
le contrôle du commerce des  
espèces inscrites à la CITES**

En ligne (KUDO)  
7 - 9 décembre 2020



**RAPPORT DE L'ATELIER**

## Introduction

À sa 18<sup>e</sup> session, la Conférence des Parties à la CITES a adopté un ensemble de décisions sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information ainsi que sur l'authentification et le contrôle des permis (décisions 18.16-131). Conformément à la décision 126, le Secrétariat, en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et d'autres partenaires concernés, notamment la CEE-ONU et la CNUCED, a organisé un atelier international sur les procédures douanières modernes visant à améliorer le contrôle du commerce des espèces inscrites à la CITES. Compte tenu de la pandémie en cours, l'atelier s'est entièrement déroulé en ligne ; environ 200 participants, nommés par les organes de gestion CITES et les administrations douanières d'environ 30 Parties, y ont assisté, de même que trois organisations observatrices. La liste des Parties et organisations observatrices inscrites figure en annexe 1 du présent rapport.

## Généralités et contexte

L'atelier a été précédé, à Gibraltar, en mai 2018, par un autre atelier intitulé *Customs control of trade in CITES listed species : trends, technologies and opportunities for improved trade and regulatory control* (Contrôle douanier du commerce des espèces inscrites à la CITES : Tendances, technologies et possibilités d'améliorer le contrôle réglementaire et celui du commerce), en présence d'un groupe plus restreint d'experts. L'atelier de Gibraltar a débouché sur quelques orientations et plusieurs recommandations ultérieurement revues et soumises au Comité permanent par le groupe de travail (voir documents SC70 Inf.7, Inf.8, Inf.9).

Les objectifs du présent atelier étaient les suivants :

- examiner les progrès de l'étude en cours sur les pratiques actuelles d'authentification et de contrôle des permis CITES ;
- aider les Parties à appliquer des procédures efficaces fondées sur le risque pour contrôler les espèces inscrites à la CITES du point de vue de l'authentification des procédures de délivrance des permis CITES en utilisant l'information et les procédures modernes de contrôle du commerce ; et
- informer le groupe de travail du Comité permanent sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information en mettant en valeur les éléments méritant une discussion plus approfondie et nécessitant des recommandations, conformément aux décisions 18.125-128, *Systèmes électroniques et technologies de l'information* et les décisions 18.129-131, *Authentification et contrôle des permis*.

Les résultats recherchés consistaient à faciliter les efforts déployés par les Parties pour réviser et améliorer les procédures nationales de contrôle et d'authentification des permis CITES, permettre aux organes de gestion CITES et aux fonctionnaires des douanes/frontières de mieux comprendre leur rôle et leurs responsabilités mutuels en matière de contrôle du commerce CITES et informer les Parties sur les outils et technologies à leur disposition.

Dans ce contexte, l'atelier a examiné la délivrance, l'authentification et le contrôle des permis (journée 1), le rôle des douanes et la gestion fondée sur le risque des contrôles du commerce CITES (journée 2) et les outils et initiatives en matière de systèmes automatisés de délivrance des permis

(journée 3). L'ordre du jour de l'atelier figure en annexe 2. L'annexe 3 regroupe une vue d'ensemble des exposés mis à la disposition des participants et d'autres documents pertinents.

#### Remarques d'ouverture

Des remarques d'ouverture ont été prononcées par M<sup>me</sup> Ivonne Higuero (Secrétaire générale de la CITES), M. Kunio Mikuriya (Secrétaire général de l'OMD), M. Stefan Kirsch (Directeur adjoint, Respect et application, OMD) et M. Mathias Lörtscher (Suisse, et Président du groupe de travail du Comité permanent sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information), qui ont donné des informations générales et le contexte de l'atelier, comme suit.

Les permis sont la charpente de la CITES. Ils jouent un rôle d'importance critique si l'on veut comprendre l'échelle du commerce CITES, alimentant les rapports annuels des Parties sur le commerce et la base de données sur le commerce CITES. Autant dire que la vérification des permis est un des éléments garants du respect général de la Convention par les Parties.

Le système de permis CITES a évolué avec le temps et les Parties ont progressivement abandonné la méthode sur papier des premiers jours pour adopter un processus automatisé fondé sur des systèmes électroniques. Pour garder le système de permis CITES à jour et conforme aux pratiques du commerce international, il faut veiller à ce qu'il soit adapté à toutes les Parties et réponde aux objectifs principaux de la Convention, à savoir que le commerce soit légal, durable et traçable. Pour bien faire, un processus de permis robuste doit assurer la transparence de bout en bout et la prévisibilité tout au long de la chaîne de responsabilités. Il doit aussi contribuer à une communication efficace au sein des organismes gouvernementaux et entre eux pour agiliser le traitement du commerce légal tout en aidant à détecter et dissuader les transactions non autorisées.

Les douanes jouent un rôle important. En effet, elles facilitent un dédouanement rapide aux frontières et veillent à ce que le commerce des espèces sauvages procède de manière efficace, transparente, prévisible et légale. L'OMD et la CITES ont exprimé un engagement ferme à coopérer et à accorder une attention particulière au système de permis CITES. Pour faciliter un commerce respectueux des règlements et concentrer les ressources sur la détection du commerce illégal, il est clair qu'une collaboration étroite entre les organes de gestion CITES et les administrations des douanes serait fondamentale.

#### Authentification et contrôle de la délivrance des permis

Selon les calculs approximatifs du Secrétariat, un peu plus d'une dizaine de Parties ont déjà mis en œuvre une forme ou une autre de système de permis CITES électronique et 25 à 30 autres se trouvent à différentes étapes de l'élaboration de tels systèmes.

La décision 18.130 demande au Secrétariat CITES qu'il *prépare, en consultation avec les Parties intéressées, une étude approfondie sur les pratiques actuelles en matière d'authentification et de contrôle des permis CITES, en utilisant une sélection de Parties comme études de cas pour démontrer la manière dont les pratiques commerciales actuelles et l'utilisation des technologies affectent leur processus de régulation du commerce CITES.*

M. Ernest Cooper (consultant) présente l'état de l'étude commandée par le Secrétariat CITES et couvrant les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Canada, Émirats arabes unis,

États-Unis d'Amérique, Géorgie, Îles Salomon, Pérou, République tchèque, Singapour, Suisse, Thaïlande et Tonga. Après l'atelier, Sri Lanka et la République démocratique du Congo seront également ajoutés à l'étude qui s'achèvera au début de 2021 et contribuera aux discussions du groupe de travail du Comité permanent sur les permis électroniques.

M. Augustin Ngumbi (organe de gestion, République démocratique du Congo) présente le système national de permis électronique en place depuis juillet 2020, grâce au financement fourni dans le cadre du projet CITES sur les arbres, financé par l'Union européenne. La demande, la délivrance et la vérification des permis se font sur une plateforme en ligne dont l'impact est important : réduction des risques de permis et de certificats falsifiés émis par la RDC, augmentation de la demande de permis grâce à un contrôle meilleur et facilité, intégration du système de quotas permettant de surveiller et d'utiliser les quotas d'exportation, préparation plus facile des rapports annuels à la CITES, utilisation de codes QR pour la vérification en ligne des permis, etc.

M<sup>me</sup> Sri Ratnaningsih (organe de gestion, Indonésie) présente le processus national de délivrance des permis qui n'est pas encore automatisé. Elle fait remarquer qu'à l'ère numérique, on attend de l'organe de gestion CITES qu'il rende publics la transparence, le service effectif et efficace et l'information sur la gestion du commerce des espèces sauvages. Ainsi, l'on pourra utiliser la haute technologie et l'innovation pour améliorer la gouvernance du commerce des espèces sauvages, en particulier du point de vue du contrôle des permis. Avec la transformation du système manuel en système électronique, le contrôle du commerce par tous les acteurs concernés pourra progresser sur la voie conduisant à un commerce durable, légal et traçable des espèces sauvages.

M. Ranjan Marasinghe (organe de gestion, Sri Lanka) présente le système national eCITES lancé en février 2020 et inspiré de la eCITES BaseSolution mise au point par la CNUCED et le Secrétariat CITES. Dans ce système, la demande et la délivrance de permis sont entièrement automatisés, ce qui a facilité la soumission des rapports annuels. L'évolution du système se poursuit pour permettre une liaison avec les douanes et l'échange de permis électroniques avec d'autres Parties. La transparence de la procédure de délivrance des permis a eu pour effet de renforcer la confiance aussi bien des fonctionnaires que du public. Aucun incident relatif à des permis frauduleux ne s'est produit depuis le lancement du système grâce à l'utilisation d'un code QR facilitant la vérification des permis. La mise en œuvre et l'entretien du système sont coûteux et les développements/expériences au niveau local pourraient être partagés entre les pays pour accélérer l'adaptation et réduire les coûts.

#### Le rôle des douanes et la gestion fondée sur les risques pour les contrôles du commerce CITES

M. Clarke (Force frontalière, Royaume-Uni) fait observer que la vérification et la validation des documents CITES, à la frontière, sont parmi les éléments les plus importants du contrôle des permis CITES. Une des erreurs courantes concernant les documents CITES est due à l'absence d'endossement par les douanes sur les lieux d'exportation, ce qui oblige le pays de transit ou d'importation à redoubler d'efforts en matière de vérification et de validation. M. Clarke souligne l'importance de la collaboration sans faille entre les autorités nationales CITES et l'administration des douanes ; au Royaume-Uni, toutes les autorités concernées, se retrouvent tous les mois pour discuter des questions pertinentes. Le *UK Guide on the control of CITES shipment* (Guide du Royaume-Uni sur le contrôle des envois CITES) est mis à la disposition de tous les participants.

M. Kouassi Koko Dah (douanes de Côte d'Ivoire) réitère que la vérification des permis à la frontière est une étape cruciale dans la chaîne de contrôle. À cette fin, les autorités ont à leur disposition différentes bases de données nationales (système automatisé de dédouanement des marchandises, bases de données sur les saisies) et des possibilités de collaboration internationale (Interpol, CEN ENVIRONET, ONG). M. Kouassi souligne qu'il importe que les permis soient visés par les douanes, sur le lieu d'exportation, et qu'une copie de ces permis soit transmise à l'organe de gestion qui enregistre l'opération. Il insiste également sur l'importance pour les douanes d'informer systématiquement l'organe de gestion en cas de saisie d'espèces CITES.

M. Mathias Lörtscher (organe de gestion, Suisse) souligne que les procédures nationales d'importation/exportation CITES s'appuient sur le partage des responsabilités entre l'organe de gestion (chargé du contrôle de l'importation) et les douanes (chargées des contrôles d'exportation et de transit). Si l'importation de spécimens CITES est autorisée à toutes les frontières du pays, les postes de contrôle physique CITES ne se trouvent qu'en certains lieux où l'importateur doit se présenter pour des inspections physiques. Concernant les exportations, la Suisse suggère qu'à l'avenir, l'endossement des exportations par les douanes (sceau) soit enregistré de manière électronique dans le système de l'organe de gestion et que l'autorité étrangère puisse vérifier le sceau grâce à un code QR ou autre système semblable.

M<sup>me</sup> Laurienne Da Silva (douanes, Afrique du Sud) présente le système national de gestion des risques pour le contrôle du commerce de biens CITES qui englobe et adapte les lignes directrices de l'Annexe générale de la Convention de Kyoto révisée sur la gestion des risques pour un contrôle douanier efficace. L'Afrique du Sud utilise une approche pluridimensionnelle associant le renseignement, l'analyse des risques et le choix aléatoire. Les sources d'information clés comprennent les données sur le commerce, les données sur les saisies, les alertes données par des agences de contrôle externe et les acteurs du commerce ainsi que des sources d'information ouvertes. Les données sur les saisies nationales et internationales sont analysées pour identifier les tendances et créer des profils de risque ainsi que pour identifier des mesures d'application adaptées et orienter l'attribution des ressources. La collaboration entre les douanes, le Département de l'environnement, des forêts et des pêches et la police a été officialisée par la conclusion d'un mémorandum d'accord où les responsabilités dans la chaîne de responsabilités ont été réparties.

M<sup>me</sup> Anna Wong (organe de gestion, Singapour) présente le cadre d'application national et réitère l'importance d'une approche en réseau pluridimensionnelle où collaborent des organismes ayant des rôles et responsabilités différents. L'élaboration régulière de nouveaux profils de risque et d'indicateurs est garante de la réussite des opérations de saisie. Elle insiste aussi sur l'importance de la coopération bilatérale, régionale et internationale, fondée sur la confiance entre les Parties, la création de réseaux et la pérennité de ces relations. Enfin, elle souligne que les autorités de Singapour évaluent tous les renseignements et informations et agissent lorsque ceux-ci sont crédibles et peuvent permettre la prise de mesures.

M<sup>me</sup> Lin Jing (Académie des douanes, Chine) présente les différents mécanismes mis en place par les douanes pour contrôler le commerce d'espèces CITES et améliorer l'inspection et la détection par le recours à des technologies avancées. La stratégie des autorités s'appuie aussi sur la collaboration étroite avec des organisations pertinentes pour la gestion synergique, le renforcement de l'analyse des risques et le jugement permettant de mener des attaques ciblées contre les importations illégales. Il reste

quelques difficultés, en particulier concernant l'identification de la flore et des espèces coralliennes ainsi que leurs conditions de stockage durant le processus.

M. Dietmar Jost (Global Express Association) fait remarquer que les transporteurs express tels que DHL, FedEx et UPS travaillent en synergie avec les autorités douanières, à différents niveaux, pour garantir une livraison express légale et sûre des marchandises, ce qui nécessite le partage de l'information et des renseignements. Cette collaboration suppose la transmission d'informations pré-envoi, la fourniture de locaux et d'équipement pour l'examen et la détection de produits douteux. Les compagnies de transport express ont aussi la possibilité de fermer les comptes de clients identifiés par les douanes comme des délinquants récidivistes. M. Jost encourage fermement la mise au point de systèmes de permis électroniques pour accélérer et faciliter le travail d'inspection aux points de contrôle de compagnies privées, dans la chaîne d'approvisionnement.

#### Outils et initiatives pour les systèmes automatisés de délivrance de permis

M. John David (CNUCED) note que le système eCITES BaseSolution est le résultat de la coopération entre le Secrétariat CITES et l'équipe de la CNUCED afin de mettre au point une solution eCITES rentable pour les Parties intéressées. Les acteurs, le flux de travail élémentaire, les étapes d'application et les aspects dont il faut tenir compte, qui ont été décrits dans la présentation, ne sont pas propres à cette solution mais pourraient servir de modèle aux Parties qui envisagent de se doter d'une solution électronique. M. David fait une démonstration « live » de la manière dont pourrait se présenter le déploiement national en prenant le système du Sri Lanka comme exemple.

M. Markus Pikart (CEE-ONU) souligne qu'un échange efficace et sûr des données relatives aux permis CITES entre les pays est important pour permettre la surveillance et la collaboration entre les autorités réglementaires des pays d'exportation, transit et importation. Il n'y a que quelques systèmes électroniques d'échange de permis (EPIX) actuellement en vigueur et tous utilisent un modèle point à point tandis que l'UE est en train de préparer une structure centrale pour ses États membres. D'autres plateformes mondiales pourraient aussi être disponibles. Quel que soit le modèle choisi, il est crucial d'adhérer à un ensemble commun de normes et lignes directrices EPIX établies par les organismes internationaux ; la mise au point de *Lignes directrices pour l'échange de permis électroniques CITES* et la création du groupe CITES EPIX soutiennent cet effort. M. Pikart fait enfin référence à la recommandation 14 CEFAC/ ONU sur l'authentification des documents commerciaux afin d'encourager les Parties à examiner la possibilité de supprimer les obligations de signature sur les permis CITES.

M<sup>me</sup> Miet van Looy et M. Endre Nagy (Commission européenne) décrivent les travaux en cours sur la consolidation de différents règlements, mesures et systèmes de permis afin de mettre au point un système électronique CITES à l'échelle de l'UE. Ces mesures s'inscrivent dans un effort global visant à évoluer vers une plus grande numérisation de toutes les transactions commerciales aux frontières de l'UE. L'élaboration d'un système électronique UE CITES adopterait une approche progressive où les fonctionnalités seraient mises au point en fonction du volume commercial et où tous les acteurs participeraient, dès le début, pour soutenir les efforts d'automatisation.

M<sup>me</sup> Lizeth Natali Cayo Rodriguez (organe de gestion, Pérou) présente le système national eCITES qui fait partie du projet national d'amélioration des Services de facilitation du commerce extérieur. Le système est donc pleinement intégré dans la Fenêtre unique nationale pour le commerce extérieur où la pleine participation de l'organe de gestion CITES a permis l'optimisation du processus de contrôle et simplifié

les procédures du commerce extérieur de manière coordonnée. Les permis électroniques CITES portent un code QR et un identifiant généré automatiquement pour faciliter la traçabilité. Des améliorations du système sont en cours en vue d'une plus grande automatisation.

M. Carlos Mario Orrego (organe de gestion, Costa Rica) explique que la mise à jour du système national eCITES, qui fonctionne depuis 2008, a été rendue possible grâce à l'appui du Département de l'intérieur des États-Unis. Le système est conçu dans le cadre d'une itération des améliorations fondées sur des lacunes dans l'information, identifiées par les fonctionnaires gouvernementaux, ainsi que sur les besoins de service des clients (négociants). Depuis 2020, la demande, la gestion et la vérification des permis sont possibles en ligne, sur le portail web, de même que la collecte d'informations venant du public sur des violations possibles de la CITES et d'autres lois nationales sur les espèces sauvages. Grâce au nouveau système, il y a eu des progrès importants en matière d'accessibilité, traçabilité, transparence et sécurité du système des permis.

#### Conclusion de l'atelier et prochaines étapes

M. Mathias Lörtscher (Suisse), en sa qualité de Président du groupe de travail du Comité permanent sur les systèmes électroniques et les technologies de l'information, souligne les principaux points de l'atelier (annexe 4). Ces points seront examinés par le groupe de travail en vue de formuler d'autres mesures et recommandations qui seront soumises au Comité permanent en 2021.

## **Annex 1**

(English only / Únicamente en inglés / Seulement en anglais)

### **List of participating Parties and observers**

Parties (\* denotes WG member)

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Argentina*                   | <u>Invited presenters</u>   |
| Bahamas*                     | Chinese Academy of Customs Administration                         |
| Bahrain*                     | Global Express Association  |
| Canada*                      | United Nations Conference for Trade and Development (UNCTAD)      |
| China*                       | United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)             |
| Colombia                     |   |
| Czech Republic*              |   |
| Costa Rica                   |   |
| Côte d'Ivoire                |   |
| Cuba                         |   |
| Democratic Republic of Congo |   |
| European Union*              | <u>Observer members of the WG</u>                                 |
| Georgia*                     | China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation  |
| Germany*                     | Environmental Investigation Agency USA                            |
| Guatemala                    | International Wood Products Association                           |
| Indonesia                    | Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP) |
| Japan*                       | UNEP-WCMC   |
| Jordan                       |   |
| Kenya*                       |   |
| Kuwait                       |   |
| Malaysia*                    |   |
| Morocco                      |   |
| Mozambique                   |   |
| Peru                         |   |
| Republic of Korea            | <u>Workshop Organizers</u>  |
| Singapore*                   | CITES Secretariat   |
| Solomon Islands              | World Customs Organisation (WCO)                                  |
| South Africa*                |   |
| Sri Lanka                    |   |
| Sweden                       |   |
| Switzerland*                 |   |
| Thailand*                    |   |
| United Kingdom*              |   |
| United States of America*    |   |
| Zimbabwe*                    |   |

## Annex 2

(English only / Únicamente en inglés / Seulement en anglais)

### Provisional programme

| <b>DAY 1: MONDAY 7 DECEMBER 2020</b>                      |   |
|---|---|
| <b>Facilitator:</b> Sofie H. Flensburg, CITES Secretariat |   |
| 15:00 - 15:30<br>(CET)                                    | <p><b>Opening remarks</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ivonne Higuero, Secretary-General, CITES Secretariat</li> <li>• Kunio Mikuriya, Secretary General, WCO</li> <li>• Stefan Kirsch, Compliance and Enforcement Deputy Director, WCO</li> <li>• Mathias Lörtscher, Chair, Standing Committee Working Group on Electronic Systems and Information Technologies</li> </ul>   |
| 15:30 - 16:00   | <p><b>Overview and introduction of the workshop</b> - Haruko Okusu, CITES Secretariat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logistics of the online meeting</li> <li>• Mandates</li> <li>• Objectives, expected outcomes</li> <li>• Progress to date</li> </ul>  |
| 16:00 - 17:45   | <p><b>Current practice of CITES permit issuance, authentication and control</b></p> <p>Presentations and discussion</p> <p>Speakers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ernest Cooper, consultant</li> <li>○ Augustin Ngumbi, Democratic Republic of the Congo</li> <li>○ Sri Ratnaningsih, Indonesia</li> <li>○ Ranjan Marasinghe, Sri Lanka</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• What are the current trends revealed by the draft in-depth study?</li> <li>• What are the challenges and achievements, experienced by Parties in improving permit authentication and control?</li> </ul> <p><i>What is a CITES permit process and what are the gaps and needs for improved CITES permit authentication and control?</i></p> |
| 17:45   | Closure of Day 1  |
| <b>DAY 2: TUESDAY 8 DECEMBER 2020</b>                     |   |
| <b>Facilitator:</b> Igor Jakupic, WCO                     |   |
| 15:00 - 16:30<br>(CET)                                    | <p><b>Current CITES trade controls and customs' roles</b></p> <p>Presentations and discussion</p> <p>Speakers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Kouassi Koko Dah, Côte d'Ivoire</li> <li>○ Guy Clarke, the UK</li> <li>○ Mathias Lörtscher, Switzerland</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Customs' role(s) in export and import control: overview on current procedures and approaches for goods and information flow</li> <li>• Inter-agency collaboration and controls at national level (Single Window, postal consignments and couriers, etc.)</li> </ul>   |

|   |  |
|---|--|
|   | <i>What is the impact of the current customs' roles and procedures on fulfilling the CITES requirements and approaches for border control? How does CITES trade control happen in today's trade - who can provide and authenticate which information?</i>  |
| 16:30 - 17:45                                       | <p><b>Risk Management for trade control for CITES</b><br/>Presentations and discussion</p> <p>Speakers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Laurienne Da Silva, South Africa</li> <li>○ Anna Wong, Singapore</li> <li>○ Lin Jing, Chinese Academy of Customs</li> <li>○ Dietmar Jost, Global Carrier Association</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● What is risk management: customs control systems for risk-based trade procedures?</li> <li>● How is risk management used in the context of CITES trade?</li> <li>● How can private transport companies contribute to risk management?</li> </ul> <p><i>What does risk management mean for CITES trade controls?</i></p> <p><i>How can CITES work with national customs organizations to set up risk-based controls?</i></p> <p><i>How to provide electronic information on CITES trade for customs to strengthen combat against illegal trade in wildlife?</i></p> |
| 17:45   | Closure of Day 2   |
| <b>DAY 3: WEDNESDAY 9 DECEMBER 2020</b>             |  |
| <b>Facilitator:</b> Haruko Okusu, CITES Secretariat |  |
| 15:00 - 15:30 (CET)                                 | <b>Risk Management (continued)</b>   |
| 15:30 - 17:00                                       | <p><b>Tools and initiatives for automated permitting systems</b><br/>Presentations and discussion</p> <p>Speakers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ John David, UNCTAD</li> <li>○ Markus Pikart, UNECE</li> <li>○ Miet van Looy and Endre Nagy, EU Commission</li> <li>○ Lizeth Cayo, MA Costa Rica</li> <li>○ Carlos Mario Orrego (Costa Rica MA)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● eCITES Base Solution</li> <li>● Electronic Permit Information Exchange (EPIX)</li> <li>● EU CITES automated system</li> </ul>   |
| 17:00 - 17:45                                       | <b>Conclusion of the workshop</b> - Mathias Lörtscher<br>Highlights and main points from the Working Group Chair   |
| 17:45   | Closure of Day 3 and closing of the workshop   |

### **Annex 3**

(English only / Únicamente en inglés / Seulement en anglais)

#### **Presentations and other resources made available to the participants**

##### Presentations

###### Day 1

- Haruko Okusu, CITES Secretariat
- Ernest Cooper, consultant
- Augustin Ngumbi, Organe de Gestion, Republic Démocratique du Congo
- Sri Ratnaningsih, CITES MA Indonesia
- Ranjan Marasinghe, CITES MA Sri Lanka

###### Day 2

- Kouassi Koko Dah, Service des Douanes, Côte d'Ivoire
- Guy Clarke, UK Border Force
- Mathias Lörtscher, MA Switzerland
- Laurienne Da Silva, South African Revenue Service
- Anna Wong, MA Singapore
- Dietmar Jost, Global Carrier Association

###### Day 3

- John David, UNCTAD
- Markus Pikart, UNECE
- Miet van Looy and Endre Nagy, EU Commission
- Lizeth Cayo, MA Costa Rica

##### Other resources

- The UK Guide on the control of CITES shipment
- UNCTAD/CITES: eCITES BaseSolution: online access to electronic permit management
- List of Participants of the workshop

## Annexe 4

### Points et éléments clés de l'atelier pour examen par le groupe de travail

#### Sur le système électronique/automatisé de délivrance des permis

- Les avantages de l'adoption de procédures de délivrance de permis entièrement numérisés sont multiples (accès à l'information directement depuis la source, intégrité et authenticité des données, plus de résilience en temps de crise, établissement simple et facile des rapports annuels)
- Quatorze Parties ont déjà une forme ou une autre de système automatisé de permis CITES électronique (Arabie saoudite, Bahreïn, Belgique, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, France, Norvège, République de Corée, République tchèque, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande)  
25 à 30 autres sont en train d'élaborer de tels systèmes (Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Costa Rica, Jordanie, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Union européenne et Argentine, Australie, Bahamas, Botswana, Inde, Indonésie, Islande, Japon, Kazakhstan, Maurice, Mozambique, Ouganda, Suède, Vanuatu, Viet Nam, Zimbabwe)
- Contacter le Secrétariat si vous souhaitez élaborer l'eCITES
- À des fins de communication, les Parties qui mettent en place un système automatique de délivrance des permis CITES devraient être encouragées à le signaler au Secrétariat
- Lorsqu'elle utilise un système de permis automatique CITES, une Partie devrait préciser si le permis final est imprimé et signé par l'organe de gestion, si le demandeur peut imprimer lui-même le permis ou si une copie électronique remplace complètement le format papier. Pour les deux dernières options, des mesures doivent être prises pour éviter la possibilité d'imprimer et d'utiliser le permis à plusieurs reprises. Quelles signatures sont réellement nécessaires
- Codes QR sur les permis CITES – orientations sur leur utilisation, vérification et authenticité, remplacement de l'endossement par les douanes et information sur les quantités. Nous avons vu beaucoup de codes QR – serait-il utile de préparer des orientations ?
- Préciser, dans la résolution Conf. 12.3, qui doit signer ou endosser le permis CITES (demandeur, organe de gestion, douanes, etc.) Markus – qu'est-ce qu'une signature électronique – peut-être ajouter cela dans la résolution
  - Mieux intégrer les orientations existantes sur les permis électroniques dans la résolution Conf. 12.3 (hyperlien, annexe ?) orientations eCITES mentionnées dans la résolution ? Des orientations sont disponibles sur internet – mais essentiellement inconnues
- Des orientations sur les normes EPIX devraient être signalées dans la résolution
- Envisager de mettre à jour les outils CITES sur les permis électroniques

- Les résultats de l'atelier peuvent-ils être intégrés dans la résolution Conf. 12.3 ou serait-il bon de rédiger une nouvelle résolution ?

#### Sur le contrôle du commerce CITES et la lutte contre la fraude

- Les Parties doivent envisager de s'éloigner des inspections physiques de tous les envois afin de systématiser les contrôles basés sur les risques (plutôt que d'inspecter tous les envois ou de dépendre uniquement du renseignement)
- Des orientations additionnelles sont-elles nécessaires sur le genre d'information pouvant être utilisé dans une approche fondée sur le risque et comment évaluer si l'information est crédible et fiable ? Des orientations à ce sujet seraient peut-être utiles
- Utiliser les codes HS pour appliquer les procédures de contrôle fondées sur les risques
- Une meilleure collaboration, un meilleur échange de communication et d'information entre l'organe de gestion et les douanes sont d'importance critique
  - Officialiser la collaboration entre l'organe de gestion et les douanes, des réunions régulières de toutes les autorités concernées, y compris l'autorité scientifique CITES, sont peut-être des moyens d'améliorer la situation
  - Organe de gestion → Douanes : pour l'émission de permis pour les espèces de l'Annexe I (pourquoi seulement l'Annexe II ?)
  - Organe de gestion → Douanes : pour le rejet d'une demande de permis car cela peut augmenter le risque de permis falsifié
  - Lien entre les douanes et les systèmes de délivrance de permis de l'organe de gestion
  - Douanes → Organe de gestion : Quand le commerce illégal a été intercepté
  - Douanes → Organe de gestion : Vérification des demandes d'importation/exportation avec la base de données de l'organe de gestion
- De telles recommandations doivent-elles être incluses dans la résolution Conf. 11.3 ?
- La collaboration et l'échange d'informations entre l'administration des douanes et les organes de gestion au niveau international sont également essentiels (voir les remarques de l'Afrique du Sud et de Singapour)
- La collaboration entre le Secrétariat CITES et l'OMD est renforcée, c'est-à-dire renouvellement/mise à jour du mémorandum d'accord ([http://www.wcoomd.org/en/about-us/partners/-/media/wco/public/global/pdf/about-us/partners/mou/034\\_mou.pdf](http://www.wcoomd.org/en/about-us/partners/-/media/wco/public/global/pdf/about-us/partners/mou/034_mou.pdf))

## Futurs travaux – autres questions

- Les efforts d'automatisation menés par les Parties peuvent être axés sur différents points (par exemple, la Jordanie a commencé par une application qui permet aux douanes d'enregistrer les importations et de communiquer le message à l'organe de gestion – à l'avenir, la fonction de délivrance automatisée des permis sera mise au point) – comment définir l'eCITES ? Le cadre de projet en quatre étapes est-il le bon ?
- Rassembler l'expérience des Parties et des administrations des douanes pour relier les codes HS et les informations pertinentes figurant sur les permis CITES telles que le nom de l'espèce et les termes du commerce pour mieux déterminer les règlements et contrôles applicables et les risques associés aux envois CITES